

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 466

Artikel: Exportations d'armes : une astuce qui ne fait pas long feu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exportations d'armes : une astuce qui ne fait pas long feu

Bon gré mal gré, la Suisse est présente en force sur les champs de bataille qui font la "une" des journaux ces semaines-ci. Et c'est bien sûr à la qualité des armes de guerre mises au point dans les ateliers des fabricants helvétiques de matériel militaire que nous devons cette participation permanente aux carnages qui soulèvent comme de juste une réprobation unanime autant que bien pensante.

Voyez ces phalangistes libanais photographiés avec leurs prises palestiniennes pour toute la presse internationale. Bien en vue, accrochés à l'épaule de ces soldats, des fusils-mitrailleurs marque SIG Neuhausen (dont les munitions laissent des traces aussi meurtrières que les balles dum-dum). Et la Télévision allemande faisait état, au milieu du mois de juillet dernier, d'une livraison d'armes suisses flambant neuves à destination des troupes libanaises chrétiennes...

Bien entendu, les responsables des usines SIG démentent avoir contrevenu en quelque façon que ce soit à la réglementation en vigueur sur l'exportation d'armes dans notre pays: ces armes auraient été produites à l'étranger sous licence, plus précisément chez Manurhin (Manufacture de Machines du Haut-Rhin) à Mulhouse... Inutile de chercher plus loin: l'astuce est parfaitement légale, comme on sait.

Du reste, la livraison d'armes à destination du Liban est une vieille tradition chez les marchands de canons suisses (bien que le Conseil fédéral ait mis le holà, en 1956 déjà, à un tel trafic avec ce pays proche-oriental, vu sa situation géographique et son imbrication inévitable dans les conflits qui agitent en permanence cette partie du globe). Lors du procès Bührle, en 1970, il fut largement question d'exportations illégales de matériel de guerre vers les combattants libanais. Et, de source allemande de nouveau, on apprenait que des

canons Bührle du tout dernier modèle avait été repérés lors d'un défilé militaire à Beirut début décembre 1972!

La société SIG ne se contente pas de livrer des armes au Liban (par pays interposé) comme on peut bien le penser: parmi ses clients, la junte chilienne, la Bolivie, pour ne citer que ces Etats où règne un ordre musclé et sanguinaire.

Voyez également aussi l'Iran qui compte parmi les amateurs les plus éclairés d'armements frappés de l'arbalète, label de qualité! Le shah a depuis des années eu la commande lourde auprès de Bührle and co. Pour les six premiers mois de cette année, les exportations d'armes suisses culminaient à un montant de quelque 208 millions de francs (des armes pour 80 millions environ, des munitions pour 33 millions et des véhicules blindés pour 24,5 millions);

en très bonne position dans le classement des meilleurs acheteurs, l'armée iranienne; qu'on en juge par ce décompte:

1. Allemagne de l'Ouest	Fr. 68.184.559.-
2. Espagne	Fr. 32.368.129.-
3. Italie	Fr. 31.083.741.-
4. Ghana	Fr. 19.086.395.-
5. Pays-Bas	Fr. 14.446.642.-
6. Autriche	Fr. 13.728.194.-
7. Suède	Fr. 7.869.163.-
8. Iran	Fr. 6.094.197.-
9. Canada	Fr. 4.777.933.-
10. Grande-Bretagne	Fr. 3.285.622.-

Viennent ensuite le Pérou, Singapour, la Grèce, la Tunisie, Taiwan, le Maroc, la Colombie, le Chili, etc.

Interpellé sur ce commerce particulièrement honteux avec le Ghana ou l'Iran, le Conseil fédéral mettra les industriels suisses en demeure

Le marchand de canons a le bras long

Les spécialistes de la Communauté de travail pour le contrôle de l'industrie d'armement et l'interdiction de l'importation d'armes (adresse utile: case postale 28, 8026 Zurich, où on peut commander leur bulletin, "Friedenspolitik", qui paraît quatre fois par an) ont vite fait leurs comptes.

En 1977, le chiffre d'affaires total de Bührle dans le commerce des armes s'élevait à 1.617 millions de francs. Tout compris! Si on part du principe que la part de Bührle dans l'exportation d'armes suisses est restée constante, l'année dernière, soit environ 85 pour cent du total (511 millions en 1977), alors on peut admettre que cela devait représenter quelque 434 millions de francs. Si on sait d'autre part que la part des armes exportées doit se situer dans une "fourchette" allant de 60 à 75 pour cent de la production d'armes de Bührle dans notre pays, on en déduit

facilement que celle-ci doit se monter à 720-879 millions de francs. Restent donc 900 millions, en gros, à répartir parmi les filiales établies à l'étranger! Soit, en d'autres termes, le bilan suivant: pour chaque arme que Bührle exporte à partir de la Suisse, il en sort deux de ses filiales à l'étranger.

A partir du 1er avril de cette année, un secteur spécialisé dans la production de matériel militaire a été organisé dans le groupe Bührle. En font partie, pour mémoire, les firmes suivantes:

- Oerlikon Italia (Milan).
- Montaggi e Collaudi (Milan).
- British Manufacture and Research Comp. Ltd, Grantham, Grande-Bretagne.
- Hermes Inc. Washington, USA.
- Olkon, Bonn, RFA.
- Oerlikon Japan Liaison Office, Tokyo, Japon.

A ces sociétés s'ajoutent les filiales du groupe Contraves:

- Contraves Italiana, Rome.
- Contraves GmbH, Haar, b. München, RFA.
- Contraves-Goerz Corp., Pittsburg, USA.

de se justifier, ne fut-ce que pour respecter l'esprit d'une loi concoctée sous la pression des partisans de l'initiative lancée contre les exportations d'armes et repoussée de justesse par le peuple suisse. Et les marchands de canons, selon un rituel consacré, invoqueront sans se troubler l'existence de leurs filiales à l'étranger et la possibilité qu'elles ont, en toute légalité, — judicieusement domiciliées dans des pays "permissifs" en la matière — d'arroser le monde de leurs produits d'origine suisse. Les spécialistes de l'Administration fédérale rédigeront en des termes choisis la réponse au parlementaire concerné, après avoir dûment pris note de cette argumentation d'une logique toute militaire. Et ce sera le "statu quo" jusqu'au prochain carnage "révélé" par la presse internationale.

Que l'on sache bien que ce commerce n'est pas près de prendre fin, ni même d'être mis sérieusement sous tutelle: à la session de juin des Chambres fédérales, les députés rejetaient, sans discussion et par 43 voix contre 9, une motion du socialiste genevois Jean Ziegler demandant en substance d'étendre le champ de la législation actuelle sur l'exportation d'armes des fabricants domiciliés en Suisse à leurs filiales à l'étranger (ce qui aurait permis notamment de contrôler les livraisons à destination de l'Afrique du Sud) — un contrôle trop difficile à organiser dans la pratique, avait diagnostiqué le Conseil fédéral lui-même dans son préavis aux parlementaires!

Les marchands d'armes invoqueront sans doute pour leur défense le nombre de postes de travail qu'ils contribuent à maintenir dans notre pays par l'essor constant de leurs ventes. Reste à savoir si toutes dispositions officielles ne devraient pas être prises dès maintenant pour les encourager à reconverter leur "technologie" dans le secteur civil, et si une législation beaucoup plus contraignante (telle que l'Allemagne la connaît depuis le début de cet été) en matière d'exportations d'armes ne serait pas, dans cette perspective, le seul levier efficace.

La différence jurassienne dans les urnes bernoises

Jura. De tous côtés, des prises de position publiques, des consignes de vote, chaque parti politique, chaque section cantonale des "grands" partis même y allant de sa recommandation, comme à la recherche — mieux vaut tard que jamais — d'un certificat de loyauté fédéraliste. Au-delà de ces efforts tardifs de conjuration d'un hypothétique "non" le 24 septembre prochain, le fait jurassien bien sûr demeure. Ne nous lançons pas dans l'histoire détaillée de la "différence" jurassienne à travers les décennies... quelques points de repères pourtant, récents et brefs, pour compléter les sommes publiées ces jours-ci dans tous les quotidiens suisses; par exemple les résultats enregistrés dans le Laufonnais, dans l'ancien canton, dans le Jura Sud et enfin dans le Jura Nord.

Première initiative xénophobe (7 juin 1970):

Jura Nord	39,6 oui	60,4 non
Jura sud	47,6 oui	52,4 non
Laufon	59,7 oui	40,3 non
Ancien canton	53,2 oui	46,8 non

Interdiction de l'exportation d'armes (24 sept. 1972):

Jura Nord	74,0 oui	26,0 non
Jura Sud	59,4 oui	40,6 non
Laufon	50,4 oui	49,6 non
Ancien canton	44,1 oui	55,9 non

Assurance maladie obligatoire (8 décembre 1974):

Jura Nord	68,2 oui	31,8 non
Jura Sud	54,2 oui	45,8 non
Laufon	28,0 oui	72,0 non
Ancien canton	24,6 oui	75,4 non

Participation (21 mars 1976):

Jura Nord	55,8 oui	44,2 non
Jura Sud	49,3 oui	50,7 non
Laufon	40,6 oui	59,4 non
Ancien canton	30,4 oui	69,6 non

Augmentation du nombre des signatures (référendum du 25 sept. 1977):

Jura Nord	35,1 oui	64,9 non
Jura Sud	53,3 oui	46,7 non
Laufon	56,5 oui	43,5 non
Ancien canton	61,2 oui	38,8 non

Protection des locataires (25 sept. 1977):

Jura Nord	70,9 oui	29,1 non
Jura Sud	60,9 oui	39,1 non
Laufon	37,7 oui	62,3 non
Ancien canton	41,6 oui	58,4 non

Il est vrai qu'on se demande de quel droit les Confédérés — ces votations ne sont que des signes parmi d'autres venant confirmer la volonté exprimée des Jurassiens eux-mêmes — déposeraient un "non" dans l'urne à la fin de ce mois, si ce n'est pour manifester une fois de plus leur mauvaise humeur générale, le Jura et le canton de Berne dussent-ils en faire les frais.

Pour rester dans les points de repères jalonnant l'expression de la "différence" jurassienne, ce dernier coup d'oeil sur les consultations cantonales bernoises (pour plus de détails, voir la démonstration de Heinz Däpp dans la "Basler Zeitung" du 2 septembre dernier). On sait que pour des raisons multiples, la constitution bernoise actuellement en vigueur, si elle avait été littéralement plébiscitée dans l'ancien canton (4 juin 1893: 111.504 oui et 5659 non), n'avait pas eu les faveurs des Jurassiens (2179 oui et 9906 non). Sans exagérer l'importance d'un désaccord exprimé dans des circonstances aussi exceptionnelles, on doit admettre que les urnes bernoises ont mis en lumière des clivages importants: de 1918 à 1968, soit en cinquante ans de votations, les Bernois ont eu à se prononcer sur 275 projets, et là, la voix du Jura s'est fait entendre 64 fois de façon discordante par rapport au reste de la population (120 fois pour les seules Franches-Montagnes!) tandis que, à titre de comparaison, l'Oberland ne faisait cavalier seul que 20 fois dans le même temps et le Mittelland que 7 fois.